Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'Exclusion, et Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, condamnent avec une extrême fermeté la campagne indigne et mensongère de l'Assemblée des départements de France (ADF), intitulée «*Disparition des moyens d'actions des Départements* ».
Face à une droite qui divise, elles réaffirment leur engagement pour faire vivre une valeur essentielle : la solidarité.

Marisol TOURAINE déclare : «*Alors que les politiques de solidarité que nous menons depuis 2012 ont pour objet de sécuriser les Français et de garantir la dignité de chacun, l'ADF choisit d'inquiéter. Elle ment aux Français. Contrairement à ce que prétend l'ADF, l'Etat assume ses responsabilités. C'est une campagne de désinformation honteuse lancée pour des raisons purement politiciennes.*
»

L'ADF prétend que le RSA ne sera plus payé. C'est faux. Conscient des difficultés rencontrées par certains départements, l'Etat a proposé, en 2016, de prendre en charge l'intégralité du financement de ce revenu minimum, soit plus de 10 milliards d'euros par an. L'ADF a joué la politique du pire en déclinant l'offre de l'Etat. Elle dramatise une situation qu'elle a en partie créée. Face à la polémique et à l'invective, le gouvernement fait le choix de l'action dans l'intérêt des Français : le projet de loi de finances pour 2017 contiendra des dispositions pour soutenir les départements et relancer la politique essentielle de l'insertion sociale et professionnelle.

L'ADF prétend que les personnes âgées ne pourront plus être aidées à leur domicile. C'est faux. La loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), entièrement financée par l'Etat, apporte aux départements près d'un demi-milliard d'euros par an pour la revalorisation de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Concrètement, cela permet de financer jusqu'à 1 heure par jour d'aide à domicile supplémentaire et de baisser les sommes directement payées par plus de 600 000 personnes. L'ensemble des dispositifs de la loi ASV porte l'effort annuel pour les personnes âgées à 700 millions d'euros. Les départements ont reçu l'intégralité des crédits nécessaires dès mars 2016. Il n'est pas acceptable qu'ils privent nos concitoyens des avancées majeures de cette loi.

L'ADF prétend que les enfants ne pourront plus être gardés. C'est faux. La garde d'enfants au domicile des parents et dans les crèches est largement financée par la Sécurité sociale, via la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et le Fonds d'action sociale de la branche famille. La solidarité nationale finance massivement ces deux prestations, à hauteur de 12,5 milliards d'euros pour la PAJE et de 4,6 milliards d'euros pour le Fonds d'action social.